



**HAL**  
open science

## Les compagnies chinoises de microcrédit

Thierry Pairault

► **To cite this version:**

| Thierry Pairault. Les compagnies chinoises de microcrédit. 2017. halshs-01516878

**HAL Id: halshs-01516878**

**<https://shs.hal.science/halshs-01516878v1>**

Preprint submitted on 2 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# VII<sup>e</sup> JOURNÉES INTERNATIONALES DE LA MICROFINANCE

Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)

24 et 26 avril 2017

## LES COMPAGNIES CHINOISES DE MICROCRÉDIT

Thierry PAIRAULT

CNRS / EHESS

pairault@ehess.fr

### Résumé :

Trois catégories d'institutions légalement reconnues octroient de fait des microcrédits en Chine. Ce sont d'abord les organismes de lutte contre la pauvreté même si formellement ceux-ci ne sont pas habilités à le faire ni ne disposent de fonds suffisants pour le faire tant en permanence que sur une grande échelle. Ce sont ensuite les institutions financières régulières (grandes banques, coopératives de crédit...) qui sont en vérité assez peu enclines à en organiser la pratique et qui par suite limitent d'autant plus facilement l'allocation de microcrédits que les populations concernées ont peu de rapport avec elles. Ce sont enfin les compagnies de microcrédit, qui sont une forme de sociétés commerciales privées autorisées depuis 2008 à pratiquer le microcrédit dans un cadre *ad hoc* très précis. C'est à la description et à l'étude de ces compagnies de microcrédit (CMC) que se consacrera cette contribution.

Trois catégories d'institutions légalement reconnues octroient de fait des microcrédits en Chine. Ce sont d'abord les organismes de lutte contre la pauvreté même si formellement ceux-ci ne sont pas habilités à le faire ni ne disposent de fonds suffisants pour le faire tant en permanence que sur une grande échelle. Ce sont ensuite les institutions financières régulières (grandes banques, coopératives de crédit...) qui sont en vérité assez peu enclines à en organiser la pratique et qui par suite limitent d'autant plus facilement l'allocation de microcrédits que les populations concernées ont peu de rapport avec elles. Ce sont enfin les compagnies de microcrédit, *xiao'e daiguan gongsi*, qui sont une forme de sociétés commerciales privées autorisées depuis 2008 à pratiquer le microcrédit dans un cadre *ad hoc* très précis. Nous écrivons « microcrédit » – et non « microfinance » – non seulement parce qu'il s'agit de la traduction littérale, mais aussi parce que leurs activités sont statutairement restreintes à ce seul métier. C'est à la description et à l'étude de ces compagnies de microcrédit (CMC) que se consacrera cette contribution<sup>1</sup> qui, successivement, traitera de leur lancement, puis discutera de leur essor et, enfin, résumera plusieurs enquêtes brochant leur activité.

## 1. LE LANCEMENT DES COMPAGNIES DE MICROCRÉDIT (CMC)

Dans des études antérieures<sup>2</sup>, j'ai exposé les réticences avec lesquelles le gouvernement chinois avait permis l'apparition d'un secteur microfinancier aux ambitions très strictement circonscrites. C'est dans cette conjoncture qu'est lancée en 2005 une expérience pilote dans cinq provinces impliquant sept CMC expérimentales.

### 1.1. Les expériences pilotes lancées en 2005

Ce que l'on notera d'emblée est que le choix s'est porté sur des régions défavorisées (tableau 1). Par exemple, la préfecture de Pingyao dans la province du Shanxi (voir en annexe la carte de Chine) – où sont établis deux CMC – a un PIB par habitant de 2 232 euros, soit moitié moindre que la moyenne provinciale de 4 195 euros elle-même n'équivalant qu'aux quatre cinquièmes de la moyenne nationale elle-même inférieure de moitié au PIB par habitant des grandes municipalités<sup>3</sup> de Shanghai ou de Pékin. Ou, pour tenter une comparaison internationale, cette préfecture aurait un PIB par habitant comparable à celui du Nigéria ou de l'Égypte au même moment. Pour illustrer davantage encore son niveau de développement, on notera qu'elle reçoit en moyenne 309 euros par habitant (15% du PIB par habitant) en subventions provinciales et nationales pour soutenir son développement. On ferait des constatations identiques pour les préfectures de Guanyuan dans la province du

---

<sup>1</sup> Nous excluons donc d'autres institutions dont les pratiques les rapprochent du microcrédit, mais dont l'objet n'est pas formellement le microcrédit comme les maisons de prêts sur gages que nous avons étudiées par ailleurs (voir Thierry Pairault, « Les maisons de prêt sur gage en Chine : quoi de neuf ? » in Jean-Raymond Dirat et Celestin Mayoukou Hyacinthe Defoundoux-Fila, (éds), *La microfinance contemporaine : Défis et perspectives*, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013, p. 225-244).

<sup>2</sup> Thierry Pairault, *Pratiques populaires et microfinancières chinoises*, Paris, EAC/AUF, 2009, p. 9-36 ; « Pratiques microfinancières en Chine : entre répression et récupération » in I. Guérin, K. Marius-Ganou, Th. Pairault et J.-M. Servet, *La microfinance en Asie : Entre traditions et innovations*, Paris, Karthala, 2005, p. 31-60.

<sup>3</sup> Par « grande municipalité », il faut entendre une agglomération urbaine (la ville proprement dite et les circonscriptions administratives sous sa tutelle) ayant rang de province. Relèvent de ce statut, Chongqing, Pékin, Shanghai et Tianjin. Par « municipalité », il faut entendre une agglomération urbaine (la ville proprement dite et les circonscriptions administratives sous sa tutelle) ayant rang de préfecture.

Sichuan (2 464 euros, soit comme l'Indonésie), celle de Jiangkou dans la province du Guizhou (1 370 euros, soit comme le Vietnam) ou encore celle de Huxian dans la province du Shaanxi (3 323 euros, soit comme les îles Fidji). En revanche, le cas de la préfecture de Dongsheng en Mongolie intérieure nécessite un complément d'information, car les calculs révèlent un PIB par habitant de 18 505 euros très supérieur à celui de Shanghai ou de Pékin. Ces quinze dernières années, la Mongolie intérieure a connu une croissance considérable dépassant plusieurs années de suite 20% ; ce « miracle » a été rendu possible par la présence de la plus grande mine de terres rares du monde à Baiyun Obo. Cette province dispose également de très importantes ressources minières en niobium, zirconium, béryllium... ainsi que de très importantes mines de charbon (un sixième des réserves chinoises). L'exploitation de ces ressources alliée à un ambitieux plan de développement explique cet essor qui s'est accompagné d'une spéculation immobilière effrénée dont a résulté la construction à Ordos d'une immense ville fantôme prévue pour un million d'habitants, mais n'accueillant sans doute que cent mille personnes. Faute d'une redistribution des richesses créées, la population qui était l'une des plus pauvres de Chine dans une province pauvre est aujourd'hui toujours aussi pauvre, mais désormais dans une province riche – piètre consolation ! C'est cette situation que devrait aider à combattre la compagnie de microcrédit qui y est instaurée.

Tableau 1. – Les emplacements des expériences pilotes

Province	Préfecture	PIB annuel par tête en yuans de 2013	PIB annuel par tête en euros de 2015	Déficit public par tête en euros de 2015
Shanxi		34 810	4 196	
	Pingyao	18 518	2 232	309
Sichuan		32 454	3 912	
	Guanyuan	20 443	2 464	549
Guizhou		22 922	2 763	
	Jiangkou	11 368	1 370	819
Shaanxi		42 692	5 147	
	Huxian	27 564	3 323	355
Mongolie intérieure		67 836	8 178	
	Dongsheng	153 502	18 505	0
Chine		41 908	5 052	
Shanghai		90 092	10 861	
Pékin		93 213	11 237	

Sources : Calcul de l'auteur à partir de l'annuaire statistique chinois des préfectures et des municipalités de 2014 et les annuaires statistiques chinois des provinces de 2014.

Note : Le manque de disponibilité de certaines statistiques nous a forcés à retenir l'année 2013 plutôt que 2005 année du lancement des expériences.

Les cinq CMC participant à cette expérience pilote présentent des caractéristiques assez différentes (voir tableau 2). Même si toutes ces expériences sont menées sous l'administration tutélaire de la banque centrale<sup>4</sup>, celles lancées au Shanxi et au Sichuan sont promues avec le soutien direct des autorités locales, respectivement provinciales et préfectorales. Ce qui les distingue aussi nettement est le montant du capital enregistré variant en valeur actualisée entre deux et six millions d'euros. À titre d'exemple, au même moment était créé MicroCred à l'initiative de PlaNet Finance, le montant consolidé des capitaux propres

<sup>4</sup> La banque centrale chinoise est dénommée « Banque populaire de Chine », tandis que la « Banque de Chine » est une banque commerciale très majoritairement détenue par le gouvernement chinois. Pour éviter une confusion courante, nous parlerons de la banque centrale pour désigner la première.

s'élevait fin décembre 2006 à près de cinq millions d'euros tandis que le montant des capitaux mobilisés dans la structure malgache du groupe (créée en 2006) s'élevait à quelque 800 000 euros<sup>5</sup>. De ce seul point de vue, le montant des capitaux investis dans les CMC chinoises suggérerait des opérations d'envergure.

Tableau 2. – Caractéristiques des compagnies de microcrédit

emplacements	dénominations commerciales	nombre d'actionnaires	capital enregistré en millions de		tutelle	création
			yuans 2005	euros 2016		
Shanxi, Pingyao	Jinyuantai	4	16	1,9	province	27/12/2005
	Rishenglong	3	17	2,0	province	27/12/2005
Sichuan, Guanyuan	Quanli	3	20	2,4	municipalité	10/04/2006
Guizhou, Jiangkou	Huadi	2	30	3,6	banque centrale	15/08/2006
Shaanxi, Xi'an	Xinchang	4	22	2,6	banque centrale	18/09/2006
	Dayang huixin	1	21	2,5	banque centrale	18/08/2006
Mongolie, Dongsheng	Rongfeng	3	50	6,0	banque centrale	10/10/2006

Sources : Wu Qian, « Woguo xiao'e daikuan gongsi fazhan licheng ji xianzhuang fenxi » [Essor et état actuel des CMC chinoises], *Pengyuan pingji*, [Notation Pengyuan], 2013/4, 2014, p. 23 ; Li Yang, *Xiao'e daikuan gongsi zai fazhan zhong cunzai de wenti ji duice yanjiu* [Problèmes de développement des CMC et mesures à prendre], mémoire de master en mathématiques financières de l'université normale du Liaoning, 2015, p. 6.

Note : Les dénominations commerciales des CMC, bien que différentes dans leur énoncé, véhiculent toutes des notions de richesse, d'abondance, de bonne fortune...

Le montant du capital initialement enregistré signale l'ambition du projet. Dans le cas de la CMC Quanli au Sichuan, seule la moitié du capital (dix millions de yuans) a été libérée au moment où l'entreprise commence son activité ; un an plus tard, elle a effectué 558 prêts de très courte durée à 460 foyers et ses en-cours s'élevèrent à près de neuf millions de yuans ; 97% des prêts étaient inférieurs à 50 000 yuans, soit en moyenne des prêts de 34 000 yuans – plus d'une fois et demie le montant du PIB par habitant de la préfecture dont elle dépend – ce qui implique des opérations de quelque envergure plutôt que des soutiens aux plus défavorisés<sup>6</sup>.

Véritablement, peu est dit de ces expériences et la banque centrale ne semble pas être publiquement intervenue pour énoncer alors des règles s'imposant aux compagnies de microcrédit qu'elle pilotait. Le bilan général dut rapidement apparaître assez satisfaisant pour que le 3 septembre 2007, MicroMed (PlaNNet Finance) soit autorisé à ouvrir à Nanchong au Sichuan une filiale dénommée Nanchong Meixing<sup>7</sup>. Toutefois, il faut encore attendre 2008 pour que le cadre de leur activité soit mieux défini.

## 1.2. Le texte des Orientations de 2008

Le 4 mai 2008, la Commission chinoise de contrôle des banques (plus connue sous son acronyme anglais de CBRC pour China Banking Regulatory Commission) et la banque

<sup>5</sup> MicroCred, *Rapport annuel 2006, 2007*, p. 29-32 ([www.microcredgroup.com/documents/mc-annual-report-2006-fr-0000749.pdf](http://www.microcredgroup.com/documents/mc-annual-report-2006-fr-0000749.pdf)).

<sup>6</sup> Chen Chengzhong et Shen Lin, « Dui dangqian xiao e daikuan zuzhi shidian de diaocha yu sikao » [Enquêtes et réflexion sur les organisations pilotes de microcrédit], *Gaige yu kaifang* [Réforme et ouverture], 2007, n°11, p. 36-37.

<sup>7</sup> Voir le site de Microcred Nanchong à [www.microcredchina.com/ncmx/about.asp?owen1=2&owen2=1](http://www.microcredchina.com/ncmx/about.asp?owen1=2&owen2=1).

centrale ont publié des *Orientations relatives aux compagnies de microcrédit expérimentales*<sup>8</sup>. Il y est réaffirmé un certain nombre de principes de base :

- Les CMC ont une mission, servir la politique de lutte contre les « trois problèmes ruraux » (*san nong wenti*)<sup>9</sup> : en 2005, comme chaque année, le Document n° 1 – c'est-à-dire le premier texte publié chaque année par le Comité central du Parti communiste chinois (PCC) pour encadrer l'action gouvernementale – était destiné à préciser la politique rurale à mettre en œuvre cette année-là. C'est ainsi qu'une longue section (article 23) de ce texte commande, dans le cadre de cette politique, de faciliter le financement des activités rurales et incite à recourir à de nouvelles formules acceptant des structures de financement de toutes origines (*xin ban duo zhong suoyouzhi jinrong jigou*)<sup>10</sup>. L'année suivante, le Document n° 1, réitère cette instruction encore plus clairement (article 25)<sup>11</sup> et, ainsi, toute personne physique ou toute personne morale publique ou privée disposant de capitaux chinois (publics ou privés) ou étrangers est-elle invitée à participer à la constitution d'une société de capitaux (à responsabilité limitée ou anonyme par actions) en vue de l'établissement d'une compagnie de microcrédit.
- Les CMC sont des entreprises commerciales et non des entreprises financières aussi ne peuvent-elles que prêter et non pas accepter des dépôts (*zhi dai bu cun*). Les conséquences de ce principe sont considérables, car l'importance de l'activité de ces CMC va être directement déterminée par le montant des fonds propres qui devront obligatoirement se présenter sous la forme de liquidités monétaires et non d'avois incorporels. Cette disposition est accompagnée par d'autres :
  - 1.1. Il est d'abord défini un montant minimum pour le capital investi (cinq millions de yuans pour le capital d'une SARL<sup>12</sup> et dix millions de yuans pour celui d'une SA<sup>13</sup>), ce capital devant être entièrement libéré au moment de l'ouverture.
  - 1.2. Outre le capital social enregistré et d'éventuelles donations, les fonds propres pourront aussi être complétés par des financements bancaires – au maximum à hauteur de 50% du capital social – à la condition qu'ils aient au plus deux banques pour origine. Cette dernière mesure a évidemment pour objet d'imposer aux banques qui investiraient dans une CMC qu'elles assument pleinement le risque qu'elles prennent et d'éviter qu'elles ne le minimisent par dilution.

<sup>8</sup> Guanyu xiao'e daikuan gongsi shidian de zhidao yijian [Orientations relatives aux compagnies de microcrédit expérimentales], 4 mai 2008, [www.cbrc.gov.cn/chinese/home/docDOC\\_ReadView/2008050844C6FDE83536CF44FFF6E85E5BC32C00.html](http://www.cbrc.gov.cn/chinese/home/docDOC_ReadView/2008050844C6FDE83536CF44FFF6E85E5BC32C00.html).

<sup>9</sup> Les trois problèmes ruraux se définissent ainsi : « les paysans ont la vie très dure, les villages ruraux sont très pauvres, l'agriculture est menacée » (*NONGmin zhen ku, NONGcun zhen qiong, NONGye zhen weixian*). L'expression est due au cri lancé en 2000 par Li Changping, le secrétaire du parti du canton de Qipan (Hubei), dans une lettre adressée à Premier ministre de l'époque – Zhu Rongji.

<sup>10</sup> Zhonggong zhongyang [Comité central du PCC], « Guanyu jiaqiang nongcun gongzuo tigao nongye zonghe shengchan nengli ruogan zhengce de yijian » [Principales mesures pour renforcer le travail dans les campagnes afin d'améliorer les capacités productives de l'agriculture], 31 décembre 2004, [www.moa.gov.cn/ztl/2016zyyhwj/hgyhwj/201301/t20130129\\_3209957.htm](http://www.moa.gov.cn/ztl/2016zyyhwj/hgyhwj/201301/t20130129_3209957.htm).

<sup>11</sup> Zhonggong zhongyang [Comité central du PCC], « Guanyu tuijin shehui zhuyi xin nongcun jianshe de ruogan yijian » [Propositions pour promouvoir la construction de nouveaux villages socialistes], 31 décembre 2005, [www.moa.gov.cn/ztl/2016zyyhwj/hgyhwj/201301/t20130129\\_3209958.htm](http://www.moa.gov.cn/ztl/2016zyyhwj/hgyhwj/201301/t20130129_3209958.htm).

<sup>12</sup> Soit 500 000 euros en euros de 2008 et 700 000 en euros de 2015.

<sup>13</sup> Soit 1 000 000 euros en euros de 2008 et 1 400 000 en euros de 2015.

1.3. Des provisions pour créances douteuses seront constituées en vue de couvrir « à plus de 100% » les pertes possibles en capital.

- En réglementant le capital social et les sources de financement, la banque centrale et la CBRC entendent clairement reporter sur les investisseurs tous les risques de l'opération. Si les CMC étaient ouvertes aux dépôts de clients et d'autres prospects, le risque pour les investisseurs aurait été *ipso facto* réduit, partant les taux d'intérêt pratiqués par les CMC auraient pu être minorés en proportion. D'où l'introduction d'une règle prudentielle donnant une garantie pour la gestion des CMC.
- Les CMC doivent opérer dans le cadre du marché (*shichanghua yunzuo*), ce qui se traduit par une certaine liberté dans la détermination des taux d'intérêt. S'il n'est pas imposé de taux maximum spécifique autre que le taux de l'usure, en revanche il existe un taux minimum ; en d'autres termes, le taux d'intérêt pratiqué peut varier entre 90% du taux de base bancaire à quatre fois ce taux de base. Le 23 juin 2015, la Cour populaire suprême a publié un arrêt<sup>14</sup> précisant dans ses articles 26 à 31 que le prêteur qui, dans le cadre d'un contrat de prêt de droit privé, aurait fixé un taux d'intérêt ne dépassant pas 24% par an, recevrait le soutien plein et entier des autorités judiciaires pour que l'emprunteur respecte ses obligations. Au cas où ce taux d'intérêt serait supérieur à 36% par an, le dépassement serait réputé nul et non avenu et l'emprunteur pourrait en demander le remboursement. Dans l'hypothèse d'un taux intermédiaire (compris entre 24 et 36%), le prêteur ne pourrait pas réclamer par voie judiciaire le paiement des intérêts résultant du dépassement.
- Le respect du cadre du marché ne se limite pas à cette liberté dans la détermination des taux d'intérêt des microcrédits accordés, il impose également un indigénisation (*difanghua*) des pratiques : les CMC devront se soumettre aux dispositions locales spécifiquement édictées par les gouvernements locaux dans leur lutte contre les « trois problèmes ruraux » spécifiques propres à leur région ; par suite, les CMC ne peuvent exercer leur activité dans des circonscriptions administratives de tutelles différentes. Cette disposition limite considérablement les possibilités de développement des CMC par extension de leur marché.
- Pour mériter leur appellation, les CMC devront fournir des crédits « petits et éparpillés » (*xiao'e, fensan*) afin de servir le plus grand nombre de paysans et de micro-entrepreneurs, mais aucun emprunteur ne doit bénéficier d'un crédit d'un montant supérieur à 5% du capital net. De surcroît, le montant maximum des prêts pourra être fixé par référence au PIB par habitant de la région dans laquelle ces prêts sont octroyés.

Il est significatif que ce texte de mai 2008, qui vise à réglementer l'activité des CMC déjà lancées ou qui seront lancées à titre expérimental, précède de peu un texte publié en septembre 2009 qui lui précise les conditions auxquelles devraient répondre ces CMC pour se muer en banques de bourgs et de villages (*cun zhen yinhang*)<sup>15</sup>. Le premier texte était un document d'orientation générale – comme le suggère son intitulé – tandis que le second est une directive ayant un caractère autrement plus contraignant comme le montre les normes

<sup>14</sup> *Zuigao renmin fayuan guanyu shenli minjian jiedai anjian shiyong falü ruogan wenti de guiding* [Arrêt de la Cour populaire suprême relative à l'application de la loi dans les cas de prêts privés], 23 juin 2016, [www.court.gov.cn/fabu-xiangqing-15146.html](http://www.court.gov.cn/fabu-xiangqing-15146.html).

<sup>15</sup> *Xiao'e daikuan gongsi gaizhi sheli cunzhen yinhang zhan hang guiding* [Directive temporaire pour la transformation des compagnies de microcrédit en banques de bourgs et de villages], 9 juin 2009, [www.cbrc.gov.cn/chinese/home/docDOC\\_ReadView/200906185791AF110FF29900FFF85EC185692600.html](http://www.cbrc.gov.cn/chinese/home/docDOC_ReadView/200906185791AF110FF29900FFF85EC185692600.html).

particulièrement drastiques à atteindre pour rendre possible une telle transformation. Il s'agit véritablement une mise en garde adressée aux CMC qui souhaiteraient se développer en gérant des dépôts et non plus se reposer sur leurs seuls fonds propres.

## 2. L'ESSOR DES COMPAGNIES DE MICROCRÉDIT

Quoi qu'il en soit de ces contraintes, l'essor des CMC est impressionnant, car dès la fin de 2009 on aurait compté 1 334 établissements en exercice alors que le texte d'encadrement n'a que dix-huit mois<sup>16</sup>.

### 2.1. Le contexte de l'essor des CMC

On peut donc supposer que de nombreuses officines de crédit non déclarées ont utilisé cette opportunité pour acquérir un statut légal et exercer leur profession dans de meilleures conditions. Malgré tout, un grand nombre de ces officines souterraines semblent avoir continué à prospérer : une enquête menée en 2014 à Nankin montre qu'à côté de 67 CMC enregistrées, il y aurait 300 autres structures pratiquant illégalement le prêt de monnaie<sup>17</sup>. Fin décembre 2016, à l'échelon national, le nombre des CMC a été multiplié par près de sept pour atteindre 8 673 officines déclarées (voir figures 1 et 2)<sup>18</sup>. En revanche, le montant moyen du capital investi, le montant moyen des en-cours et le nombre moyen d'employés (passant de 11 à 13) ont relativement peu varié au cours de la même période même si le total des en-cours a été multiplié par douze. En vérité, la progression du secteur semble marquer une pause depuis 2014.

Figure 1. – Essor des CMC (2009-2016)

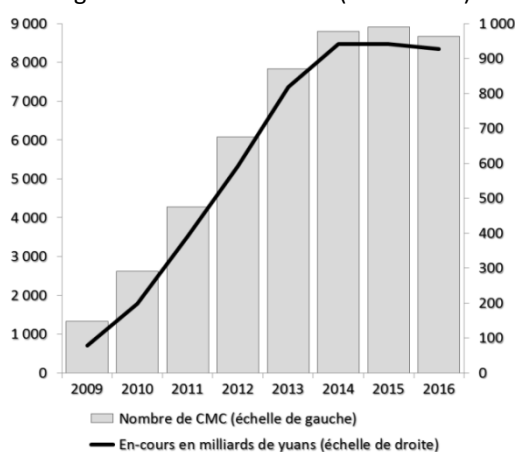
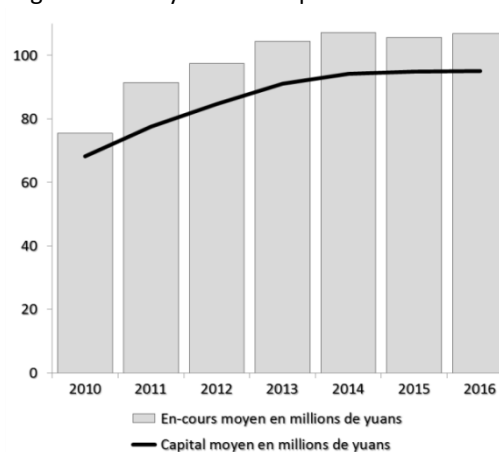


Figure 2. – Moyenne du capital et des en-cours



Sources : Banque populaire de Chine, tableaux statistiques de la situation des CMC par région

<sup>16</sup> Dans les pages qui suivent, nous avons dû batailler avec les données chiffrées et accepter qu'il soit impossible de les actualiser à une date unique qui, idéalement, aurait pu être le 31 décembre 2016. Là où nous avons dû réunir des statistiques d'origines institutionnelles différentes, c'est l'année 2014 qui a été finalement retenue, car c'est elle permettait – au moment où cette étude était lancée (septembre 2016) – de constituer une plate-forme statistique commune à tous les organismes dont nous avons besoin de consulter les données.

<sup>17</sup> Zhu Qianqian, Huang Xia et Zhang Qingrong, « Nanjing shi minjian jiedai shichang diaocha baogao » [Rapport sur le marché des prêts privés à Nankin], *Jinrong jingji (lilun ban)* [Économie financière (Théorie)], 2015, n°6, p. 8-9.

<sup>18</sup> Sauf indication autre, toutes les statistiques données ici sont reprises des tableaux semestriels – Xiao'e daikuan gongsi fen diqu qingkuang tongjibiao [Tableau statistique de la situation des CMC par région] – émis par la banque centrale et disponibles à divers emplacements sur son site à [www.pbc.gov.cn](http://www.pbc.gov.cn).



Pour comprendre cette situation, il faut se remémorer que la Chine connaît depuis le début des années 2000 un essor considérable de son secteur financier parallèle (*shadow banking*) et, même si celui-ci reste par ailleurs relativement faible par comparaison à d'autres économies<sup>19</sup>, les autorités chinoises ont été amenées dès 2012 à réfléchir à son importance et à conclure que le danger était surtout dans l'absence d'une réglementation adéquate<sup>20</sup>. La première réaction politique majeure a été la rédaction en 2013 du document n° 107 qui n'a jamais été officiellement publié, mais qui a été abondamment commenté<sup>21</sup>. Concernant les CMC, ce document n'aurait fait que reprendre les recommandations déjà émises en 2013 dans les *Orientations relatives à la rectification, la transformation et la reclassification des structures financières soutenant l'économie* par lesquelles le gouvernement chinois incite les autorités locales à renforcer leur contrôle sur les CMC<sup>22</sup>. Xie Jinlou et Wu Xiaojun notent que depuis 2007, la Commission chinoise de contrôle des banques n'a plus les moyens d'opérer de contrôle au niveau des préfectures et que la banque centrale n'a pas encore pu introduire les CMC dans la cotation des entreprises qu'elle assume<sup>23</sup>, partant on comprend mieux la nécessité d'une reprise en main<sup>24</sup>. Celle-ci est marquée par deux consultations nationales demandant aux autorités financières locales de soumettre leurs suggestions l'une en mai 2014 pour des règles de gestion des CMC, l'autre en août 2015 pour un statut des institutions octroyant des crédits sans recueillir aucun dépôt (*fei cunkuan lei fangdai zuzhi*)<sup>25</sup>. Le fruit de ces réflexions ne semble pas avoir encore aujourd'hui abouti à une reformulation des normes s'imposant aux CMC et les Orientations de 2008 restent le seul texte réglementant spécifiquement les CMC à l'échelon national. Du fait du caractère assez flou de ses dispositions et de la latitude donnée aux gouvernements locaux pour statuer en fonction de la conjoncture locale<sup>26</sup>, la situation d'une province à l'autre ne peut qu'être très variable.

## 2.2. La localisation des CMC

Les CMC sont une solution financière mise en priorité à la disposition du secteur rural plus particulièrement là où la pauvreté et les difficultés sont les plus flagrantes. Les Orientations de 2008 ne prévoient aucun critère permettant de juger si cet objectif est effectivement

<sup>19</sup> Financial Stability Board, *Global Shadow Banking Monitoring Report 2015*, 2015, [www.fsb.org/2015/11/global-shadow-banking-monitoring-report-2015](http://www.fsb.org/2015/11/global-shadow-banking-monitoring-report-2015).

<sup>20</sup> Zhongguo renmin yinhang jinrong wending fenxi xiaozu [Équipe d'analyse de la stabilité financière de la Banque populaire de Chine], *Zhongguo jinrong wending baogao 2013* [Rapport 2013 sur la stabilité financière en Chine], Beijing, Zhong jinrong chubanshe, 2013, p. 169-177.

<sup>21</sup> Voir Jiedu « Guanyu jiaqiang yingzi yinhang yewu ruogan wenti de tongzhi » [Explication de la « Circulaire sur plusieurs questions relatives au renforcement du fonctionnement du secteur financier parallèle], disponible sur le site de la Hefei Guokong Microlending Co à [www.hfgkxd.com/Regulations/1/?2014-5-7-101.html](http://www.hfgkxd.com/Regulations/1/?2014-5-7-101.html)

<sup>22</sup> *Guanyu jinrong zhichi jingji jiegou tiaozheng he zhuanxing shengji de zhidao yijian* [Orientations relatives à la rectification, la transformation et la reclassification des structures financières soutenant l'économie], 1<sup>er</sup> juillet 2013, [www.gov.cn/zwgk/2013-07/05/content\\_2440894.htm](http://www.gov.cn/zwgk/2013-07/05/content_2440894.htm).

<sup>23</sup> Xie Jinlou et Wu Xiaojun, « Woguo xiao'e daikuan gongsi de tedian, wenti ji duice yanjiu », [Caractéristiques, problèmes et solutions relatifs aux CMC chinoises], *Hunan shehui kexue* [Sciences sociales au Hunan], 20(5), 2012, p. 52.

<sup>24</sup> Ce type de reprise en main – parfois brutale – est un « classique » de la mise en place de réformes en Chine, voir Thierry Pairault, « Les habits neufs des maisons de prêt sur gage chinoises », *Mondes en développement*, 30(118), 2002, p. 21-38.

<sup>25</sup> À consulter sur le site de l'Association des CMC de Chine à [www.china-cmca.org/zcfg/zy/20150817/305.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/zy/20150817/305.html).

<sup>26</sup> Les réglementations locales sont recensées sur le site de l'Association des CMC de Chine à [www.china-cmca.org/zcfg/df](http://www.china-cmca.org/zcfg/df).

respecté par les CMC. Les autorités locales ont souvent tenté d’y pallier. Ainsi, dans la province du Zhejiang, il a été prévu dès 2008 que 70% des fonds prêtés par les CMC provinciales devraient servir aux objectifs prioritaires<sup>27</sup>. La même décision a été prise en 2009 par la grande municipalité de Pékin<sup>28</sup>, en 2011 par la région autonome<sup>29</sup> du Ningxia<sup>30</sup>, en 2012 par la province du Guizhou<sup>31</sup> et par la ville de Xiamen<sup>32</sup>... La province du Yunnan en 2011 adopte une mesure similaire, mais le taux de prêts servant les objectifs prioritaires est ramené à 50% du total des prêts<sup>33</sup>. D’autres gouvernements ont préféré, comme celui de la province du Sichuan en 2008, fixer un plafond de 200 000 yuans (soit 22 000 euros de 2016) aux prêts octroyés<sup>34</sup> ou comme celle du Zhejiang qui l’a fixé à 500 000 yuans (soit 56 000 euros de 2016)<sup>35</sup>. Ces mesures sont-elles pour autant efficaces ?

Il ne doit donc pas nous sembler étonnant – si le diagnostic fait par les autorités chinoises est juste (les provinces les plus rurales sont les plus pauvres) – qu’il y ait une certaine corrélation entre la richesse d’une province (mesurée par son PIB par habitant) et l’importance relative décroissante de la population rurale (mesurée par la part de la population rurale) et celle de la valeur ajoutée par le secteur primaire (mesurée par la part de son PIB) (voir figure 3)<sup>36</sup>. Dès lors que la politique définie est de favoriser le développement des CMC pour lutter contre la pauvreté rurale, on s’attendrait à ce que le nombre de CMC par province et l’importance de leurs en-cours de crédit reflètent un tant soit peu cette priorité, or les données disponibles montrent clairement une grande absence de corrélation entre pauvreté avérée et mise en œuvre de cette politique de microcrédit (voir figure 4). Véritablement, ce que suggèrent ces données serait l’hypothèse inverse ; plus la province serait riche et plus les en-cours de crédits relativement à la population rurale seraient importants (figure 5). On pourrait éventuellement penser que cette situation résulterait d’une inégalité dont la structure serait telle dans les provinces les plus riches qu’elle occulterait la pauvreté réelle ou, par exemple, pour dire les choses autrement, les paysans souffrant de la plus extrême pauvreté seraient précisément ceux qui vivraient dans les provinces les plus créatrices de richesses (à l’image de ce que nous notions à propos de la Mongolie intérieure). Or, il apparaît nettement qu’il n’en est rien ; si nous reprenons les

<sup>27</sup> Art. 23 du Zhejiang sheng xiao’e daikuan gongsi shidian zhanxing guanli banfa [Mesures provisoires pour la gestion des CMC expérimentales], [www.china-cmca.org/zcfg/df/zjs/20150615/124.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/zjs/20150615/124.html).

<sup>28</sup> Art. 31 du Beijing shi xiao e daikuan gongsi shidian shishi banfa [Mesures pour la mise en œuvre des CMC expérimentales dans la grande municipalité de Pékin], [www.china-cmca.org/zcfg/df/bjs/20150615/83.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/bjs/20150615/83.html).

<sup>29</sup> Une région autonome est une province peuplée d’une importante population non Han.

<sup>30</sup> Art. 18 du Ningxia huizu zizhiq xiao e daikuan gongsi guanli zhanxing banfa [Mesures provisoires de la région musulmane autonome du Ningxia pour la gestion des CMC], [www.china-cmca.org/zcfg/df/nx/20150615/179.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/nx/20150615/179.html)

<sup>31</sup> Art. 3 du Sheng renmin zhengfu bangong ting guanyu jinyibu cujin quan sheng xiao’e daikuan gongsi you hao you kuai fazhan de yijian [Note du gouvernement provincial sur la poursuite saine et rapide du développement des CMC de la province], [www.china-cmca.org/zcfg/df/gzs/20150615/166.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/gzs/20150615/166.html).

<sup>32</sup> Art. 32 du Xiamen shi xiao’e daikuan gongsi guanli zhanxing banfa [Mesures provisoires de la municipalité de Xiamen pour la gestion des CMC], [www.china-cmca.org/zcfg/df/xms/20150615/185.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/xms/20150615/185.html)

<sup>33</sup> Art. 30 du Yunnan sheng xiao’e daikuan gongsi guanli banfa [Mesures de la province du Yunnan pour la gestion des CMC], [www.china-cmca.org/zcfg/df/yys/20150615/169.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/yys/20150615/169.html).

<sup>34</sup> Art. 13 du Sichuan sheng xiao’e daikuan gongsi guanli zhanxing banfa [Mesures provisoires de la province du Sichuan pour la gestion des CMC], [www.china-cmca.org/zcfg/df/scs/20150615/163.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/scs/20150615/163.html).

<sup>35</sup> Art. 23 du Zhejiang sheng xiao’e daikuan gongsi shidian zhanxing guanli banfa Mesures provisoires de la province du Zhejiang pour la gestion des CMC expérimentales], [www.china-cmca.org/zcfg/df/zjs/20150615/124.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/zjs/20150615/124.html).

<sup>36</sup> Dans les quatre graphes qui suivent, les statistiques disponibles nous ont conduit à retenir l’année 2014 comme référence.

données de la figure 4 et que nous excluons les provinces dans lesquelles n'est recensé aucune des 592 préfectures les plus pauvres<sup>37</sup>, les gains en corrélation sont infinitésimaux (figure 6).

Figure 3. – Richesse, population rurale et PIB

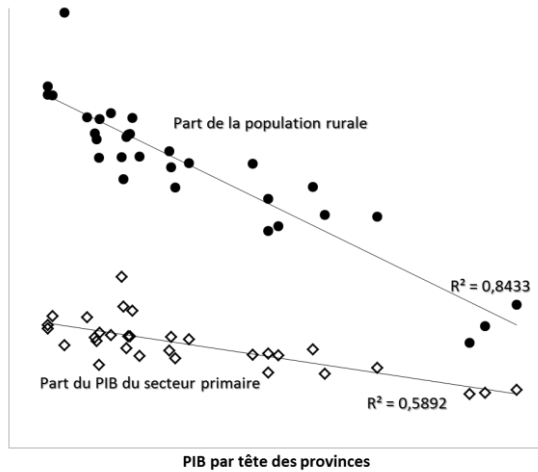


Figure 4. – Pauvreté et compagnies de microcrédit

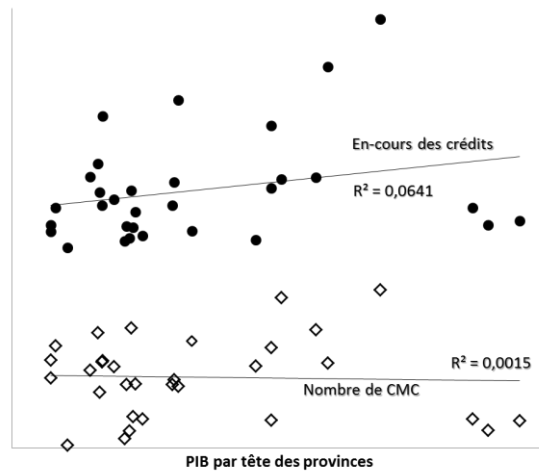


Figure 5. – Richesse et en-cours par tête (population rurale)

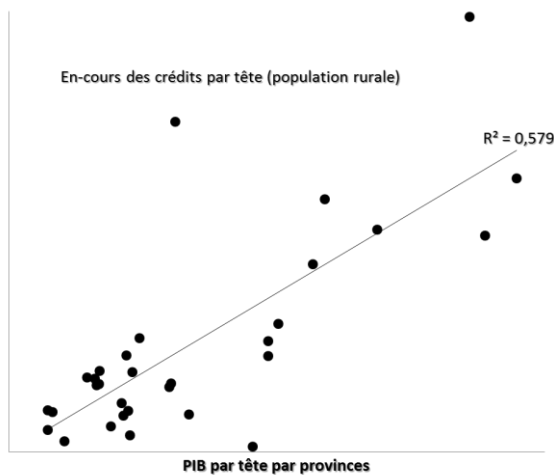
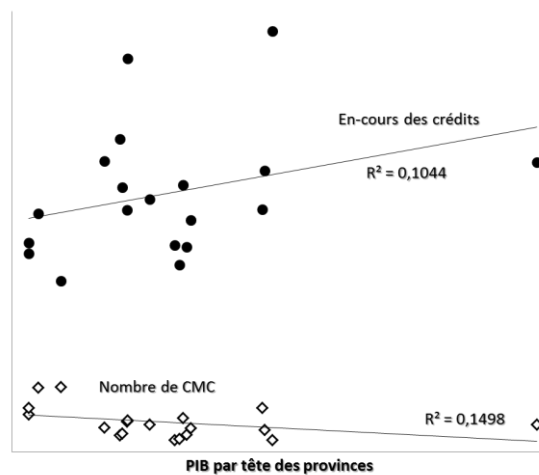


Figure 6. – Les compagnies de microcrédit et les 592 préfectures les plus pauvres



Sources : Annuaire chinois de la population et de l'emploi (2015), tab. 2-2 & 3-1 ; Annuaire chinois de statistiques (2015), tab. 3-10 & 3-11 ; Tableau statistique de la situation des CMC par région (31 décembre 2015).

En opérant un découpage des provinces en trois groupes d'importance comparable en fonction de leur PIB par habitant (provinces les plus riches, provinces intermédiaires et provinces les moins riches), il se confirme que ce sont les provinces les plus développées qui se consacraient le plus à la lutte contre la pauvreté rurale (voir tableau 3). Si les CMC sont réparties selon une logique à peu près égalitaire dans les trois régions, en revanche on constate que l'en-cours total de crédit de la région la plus riche est quasiment égal à la somme des en-cours des deux autres régions où vivent quasiment les trois quarts de la population rurale et où sont recensés 95% des 592 préfectures les plus pauvres. Quant aux en-cours moyens relativement à la population rurale, leur montant dans la région la plus riche est le double du montant moyen. Nous constatons là un écueil classique rencontré par

<sup>37</sup> Les 592 districts les plus pauvres auxquels il convient d'ajouter les 74 districts du Tibet compté à part.

la microfinance : faute de pouvoir emprunter des sommes suffisantes, les plus démunis – contrairement à de plus riches qu’eux – peuvent très difficilement se saisir d’opportunités parfois risquées, mais génératrices de gains plus élevés qui pourraient les aider à s’affranchir de leur pauvreté. Les résultats d’une étude économétrique menée par trois enseignants de l’université du Sud-Ouest à Chongqing sur la base de données disponibles pour 2010 confirment ce constat<sup>38</sup> : les prêts aux foyers ruraux des préfectures non pauvres (*fei pinkun xian*) ont très manifestement favorisé l’augmentation des revenus de ces paysans même si des différences persistent selon les quantiles auxquels ils appartiennent. En revanche, dans les préfectures pauvres (*pinkun xian*), ils n’ont pas servi de facteur favorisant la promotion de la croissance du revenu des paysans. Par ailleurs, et en opposition avec une certaine vision orthodoxe<sup>39</sup>, il est apparu aux auteurs que des soutiens publics aux paysans pauvres ou très pauvres, qu’ils résident dans des préfectures pauvres ou non, ont toujours eu un impact positif sur la croissance des revenus des paysans.

Tableau 3. – Les CMC en trois groupes de provinces

Groupe des provinces	nombre de CMC	total des en-cours	population rurale	nombre de préfectures pauvres	en-cours moyen (population rurale) en yuans
• les plus riches	36,2%	46,4%	28,4%	4,7%	2 419
• intermédiaires	28,9%	24,7%	29,3%	33,8%	1 246
• les moins riches	34,9%	28,9%	42,3%	61,6%	1 010
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	1 479

Sources : Voir figures de 3 à 6.

Notes : Les dix circonscriptions administratives les plus riches sont par ordre décroissant : Tianjin, Pékin, Shanghai, Jiangsu, Zhejiang, Mongolie, Liaoning, Fujian, Guangdong, Shandong ; les onze circonscriptions administratives intermédiaires sont : Jilin, Chongqing, Hubei, Shaanxi, Ningxia, Xinjiang, Hunan, Hebei, Qinghai, Heilongjiang, Hainan, Henan ; les dix circonscriptions administratives les moins riches sont : Sichuan, Shanxi, Jiangxi, Anhui, Guangxi, Tibet, Yunnan, Guizhou, Gansu.

### 2.3. L’engagement des CMC

Les statistiques sont rares et très agrégées, il est donc très difficile de se faire une idée – sauf moyenne – de l’importance des engagements des CMC. Afin de situer les CMC chinoises, j’ai

<sup>38</sup> Wang Xiaohua Wang Dingxiang et Wen Tao, « Zhongguo nongdai de jianpin zengshou xiaoying : Pinkun xian yu fei pinkun xian de fengceng bijiqo » L’efficacité des prêts aux paysans à réduire la pauvreté et augmenter leurs revenus : une approche à niveaux multiples entre districts pauvres et non pauvres], *Shuliang jingji jishu jingji yanjiu* [Études d’économie quantitative et technique], 2014, n°9, p. 40-55.

<sup>39</sup> Le très médiatique Lin Yifu – ancien économiste en chef à la Banque mondiale – estime que si l’État s’abstenait de toute intervention, il maximiserait l’efficacité du système ; la croissance économique serait alors maximum et durable de telle sorte que la distribution primaire – assurée par le libre jeu du marché – organiserait d’elle-même la lutte contre la pauvreté par une augmentation généralisée des revenus individuels : « It is our task to ensure that in the course of development, the income of the poor grows faster than that of the rich, but it should not be accomplished by redistribution ». Dans ce contexte, la redistribution « should solve the residual problems left by primary distribution. It is worth emphasising that in certain circumstances, redistribution can be helpful » (Lin Yifu, « Balancing Equity and Efficiency for Sustained Growth », in L. Song and W.-T. Woo (eds.), *China’s Dilemma: Economic Growth, The Environment and Climate Change*, Canberra: Asia Pacific Press, ANU E Press, Brookings Institution Press, Social Sciences Academic Press, 2008, p. 93-94).

souhaité les comparer aux établissements de microfinance africains rebaptisés « systèmes financiers décentralisés » (SFD) dans le jargon de la BCEAO (tableau 4)<sup>40</sup>.

Tableau 4. – Engagement des CMC chinoises et SFD africaines

Pays	En-cours moyen en euros de 2016	En-cours en nombre de PIB par habitant	Indicateur de développement humain 2014
Chine (moyenne)	15 050 425	2 300	0,754
Chine (médiane)	11 648 813	2 100	0,727
Sénégal	48 124 150	53 300	0,466
Bénin	11 616 600	17 300	0,480
Côte d'Ivoire	10 067 264	8 100	0,462
Burkina Faso	7 361 867	11 800	0,402
Mali	6 919 755	11 400	0,419
Togo	4 934 441	9 500	0,484
Niger	3 975 629	11 500	0,348
Guinée-Bissau	17 987	100	0,420

Sources : Calculs de l'auteur pour l'Afrique à partir des indicateurs de la BCEAO à [www.bceao.int/-Credit-et-Microfinance-.html](http://www.bceao.int/-Credit-et-Microfinance-.html); pour la Chine, voir figures de 3 à 6. L'indicateur de développement humain a été récupéré sur le site général du PNUD à [hdr.undp.org/en/2015-report](http://hdr.undp.org/en/2015-report) et sur le site chinois du PNUD à [www.cn.undp.org/content/china/en/home/library/human\\_development/china-human-development-report-2016.html](http://www.cn.undp.org/content/china/en/home/library/human_development/china-human-development-report-2016.html)

Il existe en Chine comme en Afrique de l'Ouest une très grande variété de situations et la chinoise se distingue mal de l'africaine si on se limite au seul montant moyen des en-cours de prêts en 2016. L'en-cours moyen des CMC de la grande municipalité de Chongqing est très voisin de celui des SFD du Sénégal (51 millions d'euros contre 48 millions d'euros), or la première a plus de 30 millions d'habitants sur un territoire de plus de 80 000 km<sup>2</sup> et son indicateur de développement humain (IDH) s'élève à 0,747 tandis que le second a une population moitié moindre sur un territoire plus de deux fois plus grand avec un IDH de 0,466. Le Bénin, dont l'en-cours moyen des SFD est comparable à l'en-cours médian des CMC chinoises, se compare de ce point de vue à la province du Hunan dont la population (67 millions d'habitants sur un territoire de plus de 200 000 km<sup>2</sup>) bénéficie d'un IDH de 0,735 tandis que la population béninoise (11 millions d'habitants sur un territoire de plus de 115 000 km<sup>2</sup>) ne jouit que d'un IDH de 0,480. Si la pauvreté africaine est flagrante au regard de la situation chinoise, ces chiffres ne donnent pas encore la dimension des établissements de microcrédit ; mesurons l'importance des en-cours moyens relativement au PIB par habitant de chaque pays. De nouveau, considérons le Bénin dont l'en-cours moyen est comparable à l'en-cours médian de la Chine : dans le cas béninois, cet en-cours représente plus de dix-sept mille fois le PIB par habitant tandis qu'il ne représente qu'un peu plus de deux mille fois le PIB par habitant en Chine. En d'autres termes, le rôle des CMC chinoises dans le financement de l'économie de la Chine est potentiellement très inférieur à celui des SFD béninoises (et autres SFD d'Afrique de l'Ouest à l'exception de la Guinée-Bissau). Cette conjoncture ne fait que confirmer la suspicion avec laquelle les autorités chinoises considèrent toute structure financière *décentralisée*.

<sup>40</sup> Je tiens à remercier deux vieux complices orléanais (par ordre alphabétique, Thierry Montalieu et Christian Rietsch) qui m'ont aidé dans cette approche.

### 3. ENQUÊTES SUR LES CMC

Les données statistiques disponibles sont telles qu'il est le plus souvent impossible de se faire une idée claire de la gestion et du fonctionnement effectif des CMC. Certaines enquêtes potentiellement assez riches ont été conçues pour nourrir des formalisations économétriques, partant, ont privilégié les critères de rentabilité financière au détriment des données socio-économiques. Une enquête menée en 2015 dans la province du Shandong précise l'importance du problème des finances rurales sans toutefois aborder la question des CMC<sup>41</sup>. Ainsi 54,4% des foyers ruraux auraient des besoins de financement à 80% en vue, non de consommer, mais de produire. Près des trois quarts (73,2%) des demandeurs ne trouveraient aucun prêteur institutionnel pour des prêts qu'ils souhaiteraient de 20 000 yuans (2 800 euros de 2016), voire davantage. Par suite, 91,2% des prêts obtenus sont des prêts interpersonnels le plus souvent sans contrat écrit (69%). Les raisons évoquées pour les refus institutionnels sont classiques : la brièveté de la durée des emprunts, la faiblesse de leur montant et l'absence de garantie effective... tout concourrait à des coûts trop élevés pour ces institutions ; bref, ce qui manquerait serait précisément des structures spécialisées comme les CMC.

Dans les enquêtes que nous résumons ci-après, il manque les données qui permettraient d'évaluer la capacité d'emprunt des clients des CMC. Il est clair que la durée des prêts ne leur permet que de répondre soit à des besoins de trésorerie, soit à de petits investissements amortissables immédiatement. Il importerait donc de connaître le chiffre d'affaires annuel de leur exploitation agricole ou de leur petite entreprise pour mesurer cette faculté d'endettement, partant, apprécier l'impact des microcrédits des CMC sur leur activité.

#### 3.1. Enquête à Wenzhou (Zhejiang)<sup>42</sup>

L'enquête menée en 2009 a été menée auprès des huit CMC de la très riche municipalité commerçante et portuaire de Wenzhou (sept millions d'habitants). Clairement, des capitaux inactifs ou de peu de rapport ont saisi l'opportunité puisque cinq des CMC ont investi deux cents millions de yuans (24 millions d'euros de 2016) et trois autres cent millions de yuans (12 millions d'euros de 2016). Les cinq premières ont engagé la somme maximum autorisée par l'article 3 des Mesures provisoires de la province du Zhejiang pour la gestion des CMC expérimentales<sup>43</sup>. Ces chiffres sont toutefois inférieurs au capital constitué pour créer MicroCred Nanchong fin 2007 (deux cents cinquante millions de yuans) qui est la première CMC chinoise à capitaux étrangers<sup>44</sup>. Près des deux tiers (60%) des opérations respecteraient

<sup>41</sup> Shi Fangchao, Dong Jigang et Yang Zhiyuan, « Nongye xiandaihua jianshe zhong nongcun jinrong gong, xu zhuti ji qi tezheng de xianshi kaocha – yi Shandong sheng wei li » [Étude de l'offre et de la demande de financement ruraux dans la modernisation de l'agriculture – le cas du Shandong], *Shandong nongye daxue xuebao (shehui kexue ban)* [Journal de l'université agricole du Shandong (édition Sciences sociales)], 2016, n°2, p. 43-47.

<sup>42</sup> Xu Yuqing, Yang Lujing et Zhou Jishuai, « Xiao'e daikuan gongsi yunying xianzhuang ji wenti » [Fonctionnement et problèmes des CMC], *Caizheng yu jinrong* [Finances publiques et banques], 2010/1, p. 70-74.

<sup>43</sup> Zhejiang sheng xiao'e daikuan gongsi shidian zhanxing guanli banfa Mesures provisoires de la province du Zhejiang pour la gestion des CMC expérimentales], [www.china-cmca.org/zcfg/df/zjs/20150615/124.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/zjs/20150615/124.html).

<sup>44</sup> Zunyi shi rongzi danbao xiao'e daikuan hangye xiehui [Association des micro-prêteurs sur garantie de la ville de Zunyi], *Fu Sichuan sheng nanchong shi mei xing xiao e daikuan gongsi xuexi kaocha baogao* [Rapport

la priorité officielle au secteur rural en difficulté, mais elles ne représenteraient qu'un dixième de sommes prêtées. Il n'y a rien d'étonnant à cette situation, la population active dans le secteur primaire de la municipalité de Wenzhou ne représente que 0,05% de toute la population active et génère moins de 3% du PIB de la municipalité<sup>45</sup>. Aussi, 77% des prêts bénéficient à des PME et leur montant dépasse 500 000 yuans (plus de 56 000 euros de 2016) dans plus de la moitié (53%) des cas avec un taux d'intérêt moyen de 14%. Quel que soit le point de vue, les CMC enquêtées ne respecteraient pas les dispositions de l'article 23 qui stipule que 70% des prêts devraient répondre aux objectifs prioritaires et que le montant maximum des prêts ne devrait pas dépasser 500 000 yuans<sup>46</sup>.

### 3.2. Enquête à Anning (Yunnan)<sup>47</sup>

L'enquête menée fin 2014 a sélectionné les six CMC les plus anciennes sur les neuf que compte la ville industrielle de Anning (300 000 habitants). Le capital initialement enregistré par ces CMC est ici plus modeste puisque la moitié (trois) a déclaré un capital de moins de cinquante millions de yuans (près de six millions d'euros de 2016) et une seule un capital de plus d'un million de yuans (près de douze millions d'euros de 2016). Aucune remarque directe n'est faite sur le respect des priorités sauf une mention indiquant que 97% des prêts bénéficient à des individus. Dans les trois quarts des opérations, il serait demandé une garantie, mais la situation varierait considérablement d'une CMC à l'autre. Le montant des prêts dépasserait 500 000 yuans (plus de 56 000 euros de 2016) dans 88,5% des cas et leur taux d'intérêt serait compris entre 18 et 23%. Les prêts seraient très majoritairement (61%) pour une durée de six à douze mois et accessoirement (34%) pour une durée de trois à six mois.

En lisant les données statistiques relatives à cette ville<sup>48</sup>, on peut avoir des doutes sur l'objet de ces prêts. La ville vit sous perfusion (un quart de ses recettes budgétaires viennent de la province) et elle met à profit ce soutien pour développer de manière accélérée ses secteurs industriel et immobilier. Un travailleur du secteur primaire produit un cinquième de la valeur ajoutée créée par un travailleur du secteur secondaire ; or il faudrait à ce dernier plus de deux ans pour produire suffisamment de valeur ajoutée pour rembourser un prêt de plus de 500 000 yuans qui est généralement octroyé pour une durée de six à douze mois. De fait, on pourrait penser que ces CMC servent à fournir des crédits relais à des structures déjà existantes et ayant une certaine envergure. De ce point de vue il serait significatif que ces CMC aient parmi leurs actionnaires des banques.

---

d'une visite d'étude à Microcred Nanchong au Sichuan], juin 2016, [www.china-cmca.org/hyyj/bjzm/20160628/617.html](http://www.china-cmca.org/hyyj/bjzm/20160628/617.html).

<sup>45</sup> Wenzhou shi tongji ju [Bureau des statistiques de Wenzhou], *Shi, xian shehui jingji fazhan zonghe zhibiao (2013 nian)* [Indicateurs du développement socio-économique de la municipalité de Wenzhou], 2 juillet 2015, [www.wzstats.gov.cn/info\\_view.jsp?id0=z0h8lnk7l8&id1=z0h8lo4bmc&id=z0ibliex8a](http://www.wzstats.gov.cn/info_view.jsp?id0=z0h8lnk7l8&id1=z0h8lo4bmc&id=z0ibliex8a).

<sup>46</sup> Zhejiang sheng xiao'e daikuan gongsi shidian zhanxing guanli banfa Mesures provisoires de la province du Zhejiang pour la gestion des CMC expérimentales], [www.china-cmca.org/zcfg/df/zjs/20150615/124.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/zjs/20150615/124.html).

<sup>47</sup> Yu Shuifeng, « Anning shi xiao'e daikuan gongsi chouyang diaocha fenxi baogao » [Rapport d'enquête sur les CMC d'Anning], *Shidai jinrong* [Finances actuelles], n°574, 2014/12, p. 284-285.

<sup>48</sup> Anning shi tongji ju [Bureau des statistiques de Anning], voir les communiqués statistiques socio-économiques publié en 2015 (année 2014) et 2016 (année 2015) à [ynxxgk.yn.gov.cn/M1/View.aspx?int\\_Document\\_ID=1880957](http://ynxxgk.yn.gov.cn/M1/View.aspx?int_Document_ID=1880957) et [ynxxgk.yn.gov.cn/M1/view.aspx?int\\_Document\\_ID=1914785](http://ynxxgk.yn.gov.cn/M1/view.aspx?int_Document_ID=1914785).

### 3.3. Enquête à Zhenjiang (Jiangsu)<sup>49</sup>

L'enquête a été menée en 2016 auprès des 41 CMC de la municipalité de Zhenjiang (3,2 millions d'habitants) qui est un important port fluvial au confluent du Yangtsé et du Grand canal. À partir du chiffre total des en-cours, on peut estimer que le capital initialement enregistré en 2008 était en moyenne de quinze millions de yuans par CMC (1,7 million d'euros de 2016), ce qui situerait ces CMC parmi les structures les plus petites – même si l'article précise que le capital moyen a doublé depuis sans autres précisions. Une autre enquête, menée en 2014 dans la même province à Nankin, montrait que les 67 CMC avaient enregistré un capital moyen de même importance et pour que 47 d'entre elles il était compris entre dix et vingt millions de yuans<sup>50</sup>. 95% des prêts seraient des prêts de plus de 500 000 yuans les deux tiers pour une durée de six à douze mois et un tiers pour une durée de trois à six mois. 99,8% des prêts sont assortis d'une garantie (90,2% sous forme de caution, 9,6% sous forme d'hypothèque ou de gage)<sup>51</sup>.

La municipalité de Zhenjiang est incomparablement plus aisée que la ville de Anning (voir ci-dessus) et ses finances publiques dégagent un excédent<sup>52</sup>. Ici aussi, les prêts paraissent potentiellement considérables surtout par comparaison avec le plafond fixé par certaines provinces (prêt inférieur à 200 000 ou à 500 000 yuans) – et conduisent aux mêmes hypothèses que précédemment. Par ailleurs, le rapport d'enquête insiste sur le recours généralisé au cautionnement. Il faut dire que la loi chinoise sur les sûretés répond bien mal aux préoccupations des uns et des autres. Cette loi a été votée le 30 juin 1995 et, en dépit de la publication en septembre 2000 des gloses de la Cour populaire suprême, de nombreuses incertitudes et insuffisances subsistent et en restreignent l'utilité. La lourdeur du processus aggravée par le flou juridique en rend la mise en œuvre si difficile que la pratique du cautionnement de recours, *fan danbao*, est courante. Cette dernière forme de garantie, bien que prévue par l'article 4 de la loi chinoise sur les sûretés, n'est en revanche l'objet d'aucun texte en précisant les modalités d'application. Aussi, la solution souvent adoptée est-elle la rédaction d'une lettre d'intention, *chengnuoshu*, qui est la promesse par laquelle l'emprunteur s'engage – en cas de défaillance – à vendre un élément de son patrimoine<sup>53</sup>. Si les prêteurs sont des paysans de surcroît en difficulté – du moins si on se place dans la perspective de la lutte contre les difficultés rurales – le patrimoine dont ils disposent est au mieux constitué de droits sur des terres dont l'usage leur a été attribué, mais qu'ils ne peuvent ni céder ni transmettre<sup>54</sup>. En d'autres termes, ce dont ces paysans disposent constitue un « capital mort » selon l'expression de Hernando de Soto<sup>55</sup> qu'ils ne

<sup>49</sup> Wang Junfu, « Xiao'e daikuan gongsi xinyong tixi jianshe yanjiu » [Recherches sur la construction du crédit dans les CMC], *Zheng Xin* [Contrôle du crédit], n°206, 2016/3, p. 20-26.

<sup>50</sup> Zhu Qianqian *et al.*, *op. cit.*, p. 8-9.

<sup>51</sup> Une enquête menée en 2013 dans le district de Huaping au Yunnan nous donne le décompte pour 819 opérations : 597 avec cautionnement, 202 avec prise d'hypothèque, 19 avec dépôt de gage et 1 sans constitution de sûreté (Bao Lin, « Xiao'e daikuan gongsi jie ru renmin yinhang zhengxin xitong kexing xing diaocha », [Enquête sur la faisabilité d'une introduction des CMC dans le système de notation de la Banque populaire de Chine], *Shidai jinrong* [Finances actuelles], n°540, 2014/1, p. 386 & 392.

<sup>52</sup> Voir les annuaires statistiques de la municipalité de Zhenjiang qui sont disponibles sur le site du Bureau des statistiques de Zhenjiang à [tjj.zhenjiang.gov.cn/tjzl/tjnj/](http://tjj.zhenjiang.gov.cn/tjzl/tjnj/).

<sup>53</sup> Voir Thierry Pairault, « Le bonheur est-il dans le prêt? Non, semble-t-on répondre de Chine », *Autrepart*, 2007, n° 44, p. 63-76.

<sup>54</sup> Voir Thierry Pairault, « S'affranchir de la pauvreté en arrêtant de travailler : une expérience chinoise » in C Békolo, G. C. Etoundi et Th. Montalieu (éd.), *Microfinance contemporaine : mutations et crises*, à paraître aux Presses universitaires de Rouen et du Havre en 2017.

<sup>55</sup> Hernando de Soto, *Le mystère du capital*, Paris, Flammarion, p. 81.



peuvent par suite constituer en sûreté. À l'évidence, l'importance des prêts allée à la pratique du cautionnement suggère encore une fois une clientèle plus urbaine que rurale, plus commerçante, artisanale ou industrielle qu'agricole, plus aisée que vraiment pauvre.

### 3.4. Enquête à Jishou (Hunan)<sup>56</sup>

Cette enquête ne concerne qu'une seule CMC pour la simple raison qu'elle est en 2013 (année de l'enquête) la seule de la région autonome de Xiangxi où vivent des ethnies minoritaires tujia et miao (2,6 millions habitants). La CMC est située à Jishou – chef-lieu de cette région. Il s'agit d'une circonscription très pauvre puisqu'elle compte sept préfectures classées parmi les 592 plus pauvres. Son PIB par habitant est de 19 500 yuans (2 700 euros de 2016), soit moitié moindre que la moyenne provinciale elle-même inférieure à la moyenne nationale (de -15%)<sup>57</sup>. C'est une région rurale – avec un taux d'urbanisation de 40% de la population (contre 56% pour la Chine) – qui génère un PIB local d'un montant équivalent au chiffre d'affaires de l'établissement délocalisé sur son territoire par le monopole chinois des tabacs<sup>58</sup>. Ses dépenses publiques sont plus de trois fois supérieures à ces revenus. Environ 12% de la population reçoit des subsides d'un montant annuel moyen de 200 euros dans les campagnes et 400 euros dans les villes.

L'enquête ne concerne que les cinq premiers mois d'activité de cette CMC créée fin septembre 2012. Deux personnes morales associées à neuf personnes physiques ont réuni quarante millions de yuans (environ cinq millions d'euros de 2016). À la fin de février 2013, il y avait 72 prêts en cours dont dix seulement au titre des « trois problèmes ruraux », soit une proportion de 14% dans une région où l'on pouvait penser que le respect de la priorité s'imposait sans doute encore plus qu'ailleurs. Il convient toutefois de remarquer qu'aucune disposition provinciale n'impose un minimum comme dans certaines provinces<sup>59</sup>. Ces dix emprunteurs ont bénéficié d'un prêt moyen de 137 000 yuans (soit 17 000 euros de 2016) ce qui représentait 3,4% du total des en-cours). Les 62 autres emprunteurs (des petits entrepreneurs individuels) ont obtenu un prêt moyen d'un montant plus de dix fois supérieur – soit environ 174 000 euros – et ont donc recueilli 96,6%

Tableau 4. – CMC de Jishou

caractéristiques	fréquence en %	en-cours en %
montant des emprunts		
de 0 à 500 000 yuans	70,8	18,6
de 500 001 à 1 000 000 yuans	8,3	12,5
de 1 000 001 à 1 500 000 yuans	5,6	14,8
de 1 500 001 à 2 000 000 yuans	15,3	54,1
durée des emprunts		
au plus 3 mois	26,4	8,5
de plus de 3 à six mois	72,2	86,6
de plus de 6 à 12 mois	1,4	4,9
garantie des emprunts		
aucune	1,4	0,5
cautionnement	58,3	72,8
hypothèque	40,3	26,7
comptes (en yuans)		
Revenus d'exploitation		2 516 400
Frais d'exploitation		1 442 100
Impôt sur les bénéfices		39 100
Profit net		1 035 200

Sources : Liu Zizhou, *op. cit.*, p. 194-195.

<sup>56</sup> Liu Zizhou, « Qianfada diqu xiao'e daikuan gongsi fazhan qingkuang diaocha baogao » [Rapport d'enquête sur la situation des CMC dans une région insuffisamment développée], *Jinrong jingji* [Économie financière], 2013, n°6, p. 194-195.

<sup>57</sup> Les données statistiques sur cette préfecture proviennent de son Bureau des statistiques (Xiangxi zhou tongjiju) à l'adresse suivante pour l'année 2015 : [tjj.xx.gov.cn/tjgb/201603/t20160324\\_204119.html](http://tjj.xx.gov.cn/tjgb/201603/t20160324_204119.html).

<sup>58</sup> Respectivement 7,25 et 7,04 millions d'euros de 2016.

<sup>59</sup> Voir Hunan sheng xiao'e daikuan gongsi jiandu guanli banfa (shixing) [Mesures pour la gestion et le contrôle des CMC au Hunan (expérimental)], 26 juin 2009, [www.china-cmca.org/zcfg/df/huns/20150615/142.html](http://www.china-cmca.org/zcfg/df/huns/20150615/142.html).

du total des en-cours. Ces prêts sont très majoritairement (70,8%) des prêts d'une valeur inférieure à 500 000 yuans ; leur durée est généralement comprise entre trois et six mois (72,2%) ; il donne lieu le plus souvent à un cautionnement (58,3%) voire à une hypothèque (40,3%). Toutefois, les engagements de cette CMC sont largement conditionnés par les onze prêts d'un montant supérieur à un million et demi de yuans qui constituent plus de la moitié de ces en-cours (voir tableau 4). Les données comptables rapportées ici permettent également de calculer un taux de retour sur capitaux propres, soit 2,6% sur les cinq premiers mois d'exercice, mais 15,4% si on postule une exploitation sur an reproduisant les deux premiers mois de 2013 sur lesquels se termine l'enquête. Bref, *a priori* une bonne opération pour les actionnaires.

#### 4. CONCLUSION

Notre dernier exemple prenait le cas d'une CMC dans une région très pauvre de Chine et nous avons pu constater qu'intrinsèquement elle reproduisait les comportements des autres CMC dont nous parlions toutes les autres enquêtes. Participer à la résolution des « trois problèmes ruraux » est très certainement un objectif prioritaire auquel le gouvernement chinois souhaite associer le plus d'acteurs possible. Il n'est en revanche pas assuré que ces derniers épousent la même vision des choses ; les compagnies de microcrédit sont pour eux une opportunité comme une autre d'investir des surplus d'épargne qui ne trouvent pas à se placer de manière rentable dans le secteur financier formel sans pour autant avoir à choisir le secteur informel. C'est la même histoire que celle des maisons de prêts sur gage qui se répète à une différence fondamentale près : les autorités chinoises ont dès le départ beaucoup plus étroitement encadré les CMC de telle sorte qu'il n'a pas été jusqu'à présent nécessaire de purger le secteur comme ce fut le cas – en particulier en 1993 – pour les maisons de prêts sur gage<sup>60</sup>. La formalisation mathématique entreprise par Hu Jinyan et Jiang Feiran à partir de données relatives à 344 CMC de la province du Shandong entre 2010 et 2013 permet, selon eux, de dégager deux types de CMC<sup>61</sup>. Le premier type serait celui de la *petite* CMC disposant de peu de capitaux, œuvrant dans les régions les plus déshéritées – donc respectueuses des priorités gouvernementales – et ayant à supporter des coûts de gestion élevés et des prélèvements fiscaux trop lourds – donc peu rentables. À l'opposé, le second type serait celui de la *grande* CMC disposant de capitaux en abondance par ses accointances avec les grandes banques, œuvrant apparemment dans le respect des priorités, mais plus véritablement pour des PME<sup>62</sup> donc mieux à même d'optimiser leurs risques et leurs coûts de gestion. Et, les auteurs de conclure que la préservation de la mission sociale prescrite aux compagnies de microcrédit supposerait une politique de soutien préférentiel au profit des plus petites d'entre elles.

Ces auteurs illustrent l'ambiguïté de la conception initiale de ces CMC qui reproduit le « schisme de la microfinance » décrit par Jonathan Murdoch<sup>63</sup> : les objectifs sociaux des programmes de lutte contre la pauvreté se heurtent aux impératifs de rentabilité des

<sup>60</sup> Thierry Pairault, *Pratiques populaires et microfinancières chinoises*, Paris, EAC /AUF, 2009, p. 92-93.

<sup>61</sup> Hu Jinyan et Jiang Feiran, « Xiao'e daikuan gongsi de mubiao pian yi : lu sheng ge'an » [Distorsion des objectifs des CMC : le cas du Shandong], *Gaige* [Réformes], n° 261, 2015/11, p. 105-115.

<sup>62</sup> Rappelons que cette catégorie d'entreprises peut en Chine réunir jusqu'à 3 000 employés selon les secteurs (voir Thierry Pairault et Wang Wei, « À propos du financement des PME chinoises », *Techniques financières et développement*, 2005, n° 79, p. 43-48).

<sup>63</sup> Jonathan Murdoch, « The Microfinance Schism », *World Development*, 28(4), 2000, p. 617-629.

financiers. Cette contradiction entre la rhétorique et la pratique ne pourra être résolue que par l'instauration d'un mode de financement rendu durable possiblement par un recours à des subventions. En ce sens l'indigénisation des règles devrait quelque peu permettre de compenser les dérives auxquelles pourrait conduire une application stricte du principe selon lequel les opérations de microcrédit devraient être menées dans le cadre du marché.

## 5. ANNEXE : CARTE DE CHINE

